

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2022

COLONNE I		COLONNE II
Art.	Description	Taux (\$)
1.	Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
a)	par adulte	11,86
b)	par enfant (de moins de 12 ans)	5,93
2.	Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
a)	par adulte	28,80
b)	par enfant (de moins de 12 ans)	14,42
3.	Droits de passager applicables aux excursions :	
a)	par adulte	3,65
b)	par enfant (de moins de 12 ans)	1,83